

Commune de PUTTELANGE AUX LACS

PLAN LOCAL D'URBANISME

6

Annexes

- Annexes sanitaires
- Annexe concernant les déchets, l'eau potable et les eaux usées
- Annexe concernant les prescriptions acoustiques par rapport aux infrastructures routières et ferroviaires
- Annexe concernant le PAE du chemin de la Witz
- Annexe concernant le D.P.U.
- PIG en aval du barrage de l'étang de Diefenbach

Annexé à la DCM de Puttelange aux Lacs, en date du - 3 AOUT 2007



Elaboration P.L.U.		Modification P.L.U.			Mise à jour P.L.U.		
Prescription		1 ^e		5 ^e	1 ^e		5 ^e
Arrêté		2 ^e		6 ^e	2 ^e		6 ^e
Publication		3 ^e		7 ^e	3 ^e		7 ^e
Approbation	18.12.1979	4 ^e		8 ^e	4 ^e		8 ^e

Révision P.L.U.	1 ^{ère} révision	2 ^{ème} révision	3 ^{ème} révision	4 ^{ème} révision	5 ^{ème} révision
Prescription		20.09.2002			
Arrêté		28.04.2006			
Approbation	12.12.1990	03 AOUT 2007			

COMMUNE DE PUTTELANGE AUX LACS

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

<p>Annexes sanitaires</p> <p>Notice explicative</p>

Annexé à la DCM de Puttelage aux Lacs en date du - 3 AOUT 2007

JANAS

MAIRIE DE PUTTELANGE AUX LACS
 Rue Wilson
 57510 PUTTELANGE AUX LACS
 TEL 03.87.09.60.01

AUDE 57
 Résidence Vauban, 56 bd de Lorraine
 57500 SAINT AVOLD
 TEL 03.87.94.60.93

TECHNI CONSEIL
 22, place du paradis
 54 700 PONT A MOUSSON
 TEL 03.83.81.39.36

SCP RIBIC ET BOUR
 49bis, bd de Lorraine
 57500 SAINT AVOLD
 TEL 03.87.92.19.78

PREAMBULE

Cette notice est établie pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme de la commune de Puttelange aux Lacs, conformément à l'article R123-24 du Code de l'Urbanisme.

Elle a pour objet de rappeler l'état actuel des réseaux Assainissement et AEP (Eau Potable) et d'explicitier les améliorations, modifications ou extensions projetées pour satisfaire aux besoins engendrés par le développement de l'urbanisation prévus par le plan local d'urbanisme.

Annexe sanitaire - Assainissement

I SITUATION ACTUELLE

Puttelange aux Lacs et ses annexes (Diefenbach les Puttelange et Ernestviller) comptent 3142 habitants. (chiffre de l'année 2002).

Puttelange est équipée d'un système d'assainissement de type séparatif pour en reprendre les eaux usées ainsi que les eaux pluviales. Diefenbach et Ernestviller sont équipées quant à elles d'un système unitaire.

La commune de Puttelange aux Lacs gère la collecte et le traitement des eaux usées.

Le réseau d'assainissement de Puttelange est formé de canalisations de diamètres compris entre 200 (PVC) et 1000 (BA) fonctionnant gravitairement.

Les eaux usées sont collectées sur la station d'épuration existante prévue pour 2000EH.

Les eaux pluviales se rejettent dans le Canal du Moulin qui se jette dans le Mutterbach (ruisseau traversant la commune) ou directement dans le Mutterbach.

Le réseau d'assainissement de Diefenbach est formé de canalisations de diamètres compris entre 200 (PVC) et 600 (BA) fonctionnant gravitairement.

Les eaux pluviales et les eaux usées collectées sur la partie « village » se rejettent directement dans le Mutterbach. Les eaux usées de la zone campings (AFU, campings municipaux) sont collectées par une canalisation PVC Ø200 et se rejettent directement dans le Mutterbach ; les eaux pluviales quant à elles sont évacuées par fossés drainants.

Le réseau d'assainissement de l'annexe d'Ernestviller est formé de canalisations de diamètres compris entre 200 (PVC) et 400 (BA) fonctionnant gravitairement.

Les eaux usées et les eaux pluviales sont en partie collectées et raccordées sur le réseau existant sur la partie « village » d'Ernestviller ; une autre partie (approximativement 40%) sont traitées par des systèmes autonomes d'assainissement individuel.

Les zones U (Ua, Ub, Uc, Ue) et Ux de Puttelange, Diefenbach et Ernestviller sont toutes desservies en réseau d'assainissement.

Les zones AU de Puttelange, Diefenbach et Ernestviller sont desservies en réseau d'assainissement, ou bien celui-ci est à proximité, ce qui nécessiterait une extension de réseau pour desservir certains de ces secteurs.

II PROJET

Des améliorations du système de collecte sont à envisager sur la commune de Puttelage aux Lacs :

- mise en conformité du réseau d'assainissement
- collecte des eaux usées vers la station d'épuration de Puttelage (2000EV)
- construction d'une nouvelle station d'épuration (4000EV), permettant de traiter les eaux usées de Puttelage, de Diefenbach et à terme de la zone camping de Diefenbach (travaux prévus début 2007) et d'augmenter le taux de collecte de 35% à 80%
- collecte des eaux pluviales avec des éventuels stockages (bassins de pollution) permettant de réguler leurs rejets dans le Mutterbach et suivant les débits admissibles des réseaux existants
- mise en conformité des systèmes autonomes d'assainissement (individuels ou groupés) existants
- travaux divers de rénovation, de création ou d'extension selon les besoins se déclarant ponctuellement
- déconnexion des systèmes individuels (art L33 du Code de la Santé Publique) pour les habitations raccordables.
- création de bassins d'orages sur les zones avec système unitaire (Ernestviller et partie « village » de Diefenbach)
- une étude de projet de lagunage est en cours pour le traitement des eaux usées d'Ernestviller et de la commune voisine (Heckenransbach).

Les nouveaux réseaux (lotissements, extensions ou rénovation) sur Puttelage devront être réalisés en séparatifs ainsi que les projets de création ou de rénovation (habitations, commerces, industries...) afin de conserver ce système pour le réseau communal d'assainissement.

Les nouveaux réseaux sur les annexes de Diefenbach et Ernestviller seront à prévoir en unitaire et être adaptés au réseau existant.

Jusqu'à traitement des eaux usées par voie collective, les nouvelles constructions devront être munies d'un système d'assainissement autonome (individuel ou groupé).

Les nouvelles habitations non raccordables devront se munir d'un système d'assainissement autonome (fosse septique et système d'épandage, nécessitant une parcelle d'au moins 6 ares).

Les raccordements au réseau, les projets d'extensions et les créations de réseaux dans le cadre de projets communaux ou privés, devront être soumis à l'appréciation technique du gestionnaire. Le nouveau réseau ne sera réceptionné que sur présentation de rapports d'essais conformes aux prescriptions du gestionnaire et au fascicule 70 (étanchéité, passage caméra, compactage...).

Secteurs se trouvant en Zone AU :

Zones :	Projet :
1 (1AU) Diefenbach	Branchements et réseau unitaire à créer. Raccordement sur tête de réseau Ø300 de la rue du Lac ou tête de réseau Ø200 de la rue de la Plage ou tête de réseau Ø200 de la rue de Nachtrecht.
2 (2AU) Diefenbach	Branchements et réseau unitaire à créer. Raccordement sur tête de réseau Ø200 de la rue de Nachtrecht.
3 (1AUa) Diefenbach	Branchements et réseau unitaire à créer selon projet de découpage de la zone. Raccordement sur réseau Ø300 de la rue du Pont.
4 (2AU) Diefenbach	Branchements et réseau unitaire à créer. Raccordement sur réseau Ø300 de la rue du Pont et/ou sur réseau Ø300 de la rue des Jardins. Une possibilité de raccordement est envisageable sur la canalisation Ø400 de la rue du Lac
5 (1AUa) Diefenbach	Branchements et/ou réseau unitaire à créer selon projet de découpage de la zone. Raccordement sur réseau Ø300 de la rue des Jardins.
6 (1AUa) Puttelange	Branchements et réseau séparatif existants sur le Chemin de la Witz. Raccordement sur boîtes de branchement en limite de propriété.
7 (1AUa) Puttelange	Branchements et/ou réseau séparatif à créer. Raccordement sur réseau de la rue du Lac Une possibilité de raccordement est envisageable sur le ruisseau (Mutterbach) pour les EP et sur la future canalisation reliant Diefenbach à la future station pour les EU.
8 (1AU, 1AUa et 1AUe) Puttelange	Branchements et réseau séparatif à créer. Raccordement sur réseau Ø150 + Ø400 de la rue de Strasbourg et/ou création d'un nouveau réseau vers la station d'épuration et le Mutterbach.
9 (1AUx) Puttelange	Branchements et réseau séparatif à créer. Raccordement sur réseau de la rue Forbach.
10 (1AU) Puttelange	Branchements et réseau séparatif à créer sur la rue Pasteur. Raccordement sur tête de réseau de la rue de la Colline et/ou extension du réseau Ø150 + Ø300 de la rue Robert Schuman pour raccordement

	et/ou raccordement EP sur tête de réseau Ø400 avec extension du réseau EU Ø150 pour raccordement, rue Pasteur.
11 (2AU) Puttelage	Branchements et réseau séparatif à créer. Raccordement EP sur tête de réseau Ø400 avec extension du réseau EU Ø150 pour raccordement, rue Pasteur.
12 (2AUx) (Ernestviller)	Branchements et réseau unitaire à créer. Refoulement vers réseau sous RN74 pour raccordement ou étudier la possibilité d'un système d'assainissement autonome.

Secteurs non bâtis se trouvant en zone U (Ua,Ub, Uc, Ue) et Ux :

Puttelage aux Lacs : Le raccordement est à réaliser sur le réseau existant à proximité. Les branchements et le réseau sont à créer en séparatif au sein de la zone suivant les éventuels projets de découpage.

Diefenbach:

Zone Ub : Le raccordement est à réaliser sur le réseau existant à proximité. Les branchements et le réseau sont à créer en séparatif au sein de la zone suivant les éventuels projets de découpage.

Zone Uc : Le raccordement des eaux usées est à réaliser sur le réseau existant à proximité. Les branchements et le réseau sont à créer en unitaire au sein de la zone suivant les éventuels projets de découpage.

Les eaux pluviales sont à évacuer par les fossés existants et/ou par infiltration.

Ernestviller :

Le raccordement est à réaliser sur le réseau existant à proximité. Les branchements et le réseau sont à créer en séparatif au sein de la zone suivant les éventuels projets de découpage.

Suivant la topographie du terrain et l'avancement de la mise en conformité du réseau, les nouvelles constructions pourront s'équiper de système d'assainissement autonome.

Annexe sanitaire - AEP

I SITUATION ACTUELLE

Puttelage aux Lacs et ses annexes (Diefenbach les Puttelage et Ernestviller) sont équipées d'un système d'eau potable composé de canalisations PVC de diamètres Ø60 à Ø250, de canalisations Fonte de diamètres Ø80 à Ø250 et ponctuellement de canalisation PEHD Ø50, desservant la totalité de la commune. Il est géré par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sarralbe, la Compagnie Générale des Eaux en est le fermier.

Le réseau de Puttelage est alimenté par les réservoirs de Sarralbe, Ernestviller et Saint Jean Rohrbach.

Diefenbach est alimentée par le réservoir de Saint Jean Rohrbach et Ernestviller par le réservoir du même nom.

Le stockage dans les réservoirs s'effectue depuis l'usine de traitement de Sarralbe, l'eau provenant des forages à Wittring et du prélèvement dans la Sarre.

Environ 44 poteaux incendies assurent la défense incendie sur Puttelage, 40 poteaux sont raccordés sur des conduites de diamètres variant de Ø100 à Ø140 et 4 poteaux sont raccordés sur des conduites de diamètre Ø80 (Ch. de la Ronde, Rue Pasteur, Rue du 174 RMIF et Rue de Metz). Ces 4 derniers n'assurent pas une défense incendie correcte selon les normes.

Sur l'annexe de Diefenbach, 27 poteaux permettent la défense incendie, 26 poteaux sont raccordés sur des conduites de diamètres variant de Ø100 à Ø140, 1 poteau est raccordé sur une conduite de diamètre Ø90 (Chemin des Hêtres). Ce dernier n'assure pas une défense incendie correcte selon les normes.

Les 12 poteaux incendies de l'annexe d'Ernestviller sont raccordés sur des conduites de diamètres variant de Ø100 à Ø150.

Les zones U (Ua, Ub, Uc, Ue) et Ux de Puttelage, Diefenbach et Ernestviller sont toutes desservies en réseau AEP.

Les zones AU de Puttelage, Diefenbach et Ernestviller sont desservies en réseau AEP, ou bien celui-ci est à proximité, ce qui nécessiterait une extension de réseau pour desservir certains de ces secteurs.

II PROJET

- Les besoins :

La consommation en eau potable future dépend des capacités d'accueil émanant du PLU, elle peut être estimée (pour 150 litres par jour par habitant) suivant le tableau suivant :

Population actuelle	Population future estimée (zone 1AU)	Population future estimée (zones 1AU+2AU)	Besoins journaliers actuels (m3)	Besoins journaliers futurs (m3) (zone 1AU)	Besoins journaliers futurs (m3) (zones 1AU+2AU)	Besoins journaliers supplémentaires (zone 1AU)	Besoins journaliers suppl. (zones 1AU+2AU)
3142	3919	5221	471	588	783	117	312

(Evaluation des populations futures : 3pers/ménage par construction pour 1000m² de zone)

- Les ressources :

Les installations de production d'eau potable du Syndicat sont en mesure de fournir progressivement les besoins définis ci-dessus.

- Projet :

Des travaux divers de rénovation, de création, de renforcement ou d'extension pourront être réalisés selon les besoins se déclarant ponctuellement

Les raccordements au réseau, les projets d'extensions et les créations de réseaux dans le cadre de projets communaux ou privés, devront être soumis à l'appréciation technique du gestionnaire. Le nouveau réseau ne sera réceptionné que sur présentation de rapports d'essais conformes aux prescriptions du gestionnaire (essais d'étanchéité, bactériologique...).

-Distribution en eau potable :

Secteurs se trouvant en Zone AU :

Zones :	Projet :
1 (1AU) Diefenbach	Branchements et réseau à créer. Raccordement sur le réseau de la rue du Lac / rue de la Plage.
2 (2AU) Diefenbach	Branchements et réseau à créer. Raccordement sur la rue de la Plage et/ou la rue de Nachtrecht.
3 (1AUa) Diefenbach	Branchements et/ou réseau à raccorder sur le réseau reliant la rue de l'Eglise à la rue du Pont.
4 (2AU) Diefenbach	Branchements et réseau à créer. Raccordement sur le réseau reliant la rue de l'Eglise à la rue du Pont et/ou sur le réseau de la rue des Jardins.
5 (1AUa) Diefenbach	Branchements et/ou réseau à raccorder sur le réseau de la rue des Jardins.
6 (1AUa)	Branchements et réseau existants sur le

Puttelange	chemin de la Witz. Raccordement sur amorces de branchements en limite de propriété.
7 (1AUa) Puttelange	Branchements et/ou réseau à raccorder sur réseau de la rue du Lilas.
8 (1AU, 1AUa et 1AUe) Puttelange	Branchements et réseau à créer. Suivant besoins : raccordement sur réseau Ø60 de la rue des Mésanges ou raccordement sur extension à créer du réseau Ø125 de la rue de Strasbourg.
9 (1AUx) Puttelange	Branchements et réseau à créer. Raccordement sur le réseau de la rue de Forbach.
10 (1AU) Puttelange	Branchements et réseau à créer. Raccordement sur réseau de la rue de la Colline et/ou raccordement sur extension à créer du réseau Ø125 rue de l'Abbé Gille / rue Pasteur.
11 (2AU) Puttelange	Branchements et réseau à créer. Raccordement sur extension à créer du réseau Ø125 rue de l'Abbé Gille / rue Pasteur.
12 (2AUx) (Ernestviller)	Branchements et réseau à créer. Suivant besoins : raccordement sur extension à créer du réseau Ø90 RN74 ou raccordement sur extension à créer du réseau Ø100 RN74.

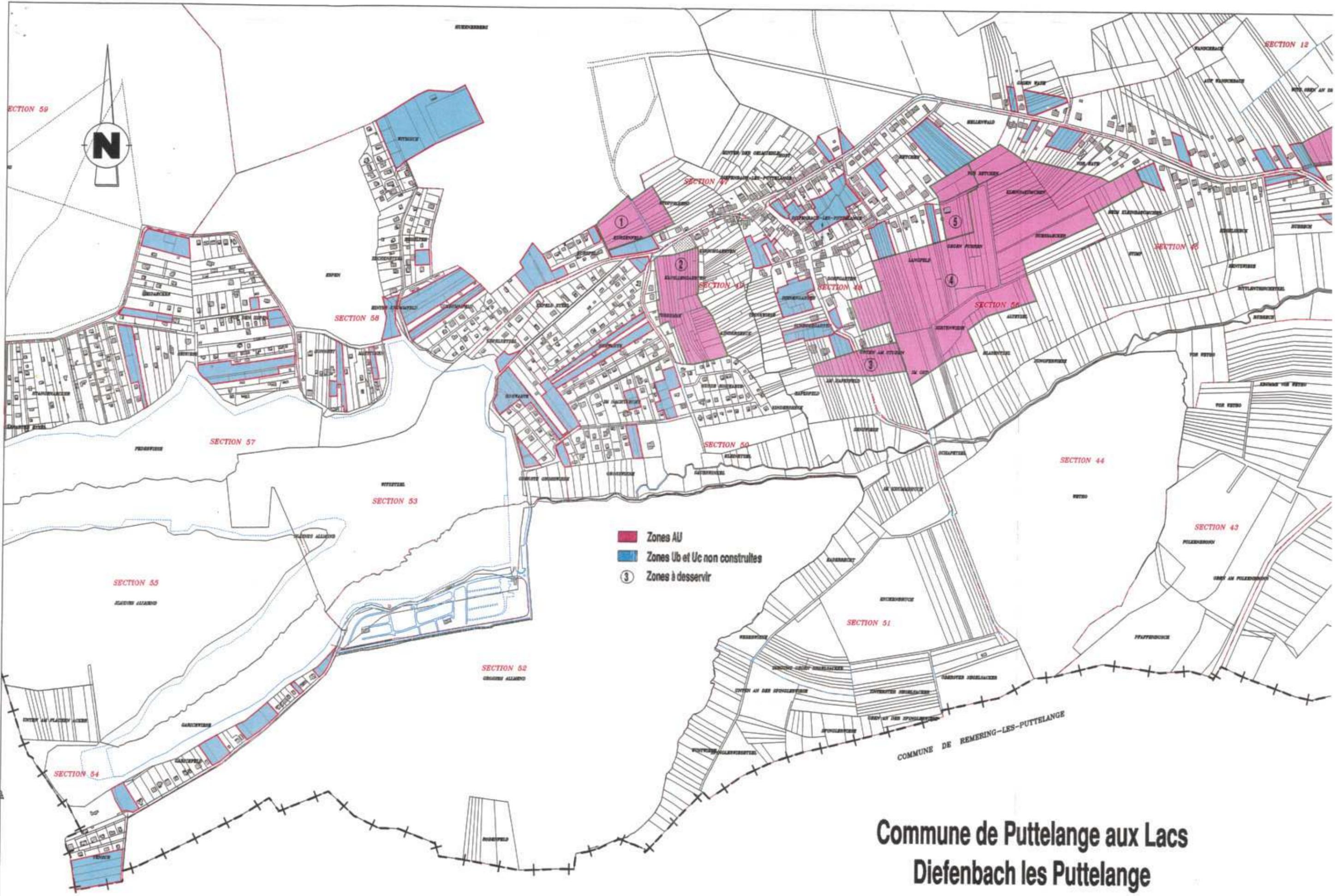
Secteurs non bâtis se trouvant en zone U (Ua, Ub, Uc, Ue) et Ux :

Pour Puttelange aux Lacs et ses annexes, le raccordement est à réaliser sur le réseau existant à proximité. Les branchements et le réseau sont à créer au sein de la zone suivant les éventuels projets de découpage.

-Défense incendie :

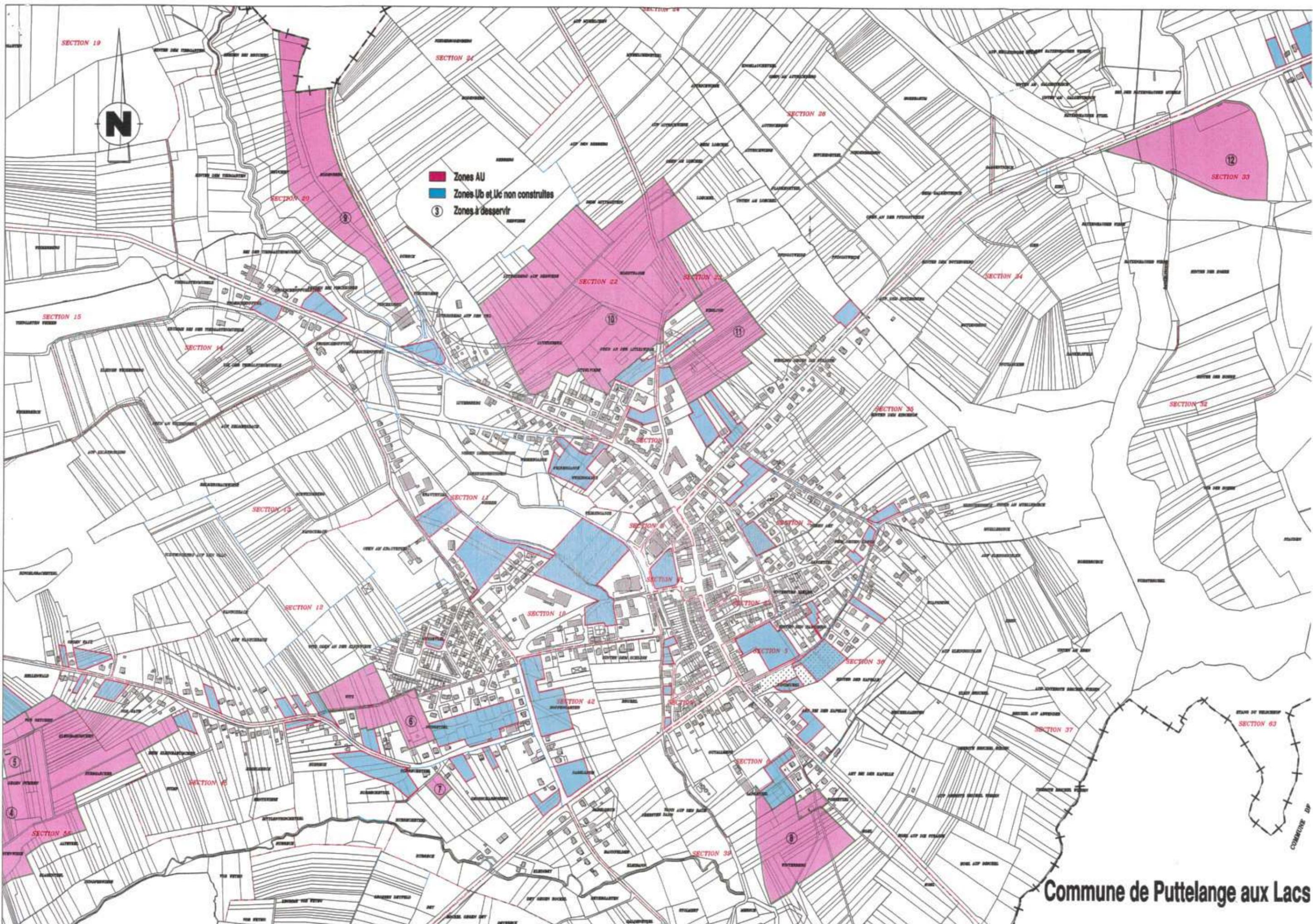
Une vérification des poteaux incendies peut être réalisée pour connaître les pressions et débits sur chacun d'eux, afin de déterminer si une augmentation de section de canalisation est nécessaire sur une partie du réseau communal.

Les poteaux raccordés sur des conduites dont le diamètre est inférieur à Ø100 (5 unités sur Puttelange et Diefenbach) peuvent être contrôlés en priorité.



- Zones AU
- Zones Ub et Uc non construites
- 3 Zones à desservir

Commune de Puttelage aux Lacs Diefenbach les Puttelage



- Zones AU
- Zones Ub et Uc non construites
- 3 Zones à desservir

Commune de Puttelange aux Lacs

Commune de Puttelage aux Lacs

Ernestviller



- Zones AU
- Zones Ub et Uc non construites
- 3 Zones à desservir

